

Ontario Energy Board

P.O. Box 2319
 2300 Yonge Street
 27th Floor, Suite 2701
 Toronto ON M4P 1E4
 Telephone: 416 481-1967
 Facsimile: 416 440-7656

Commission de l'énergie de l'Ontario

C.P. 2319
 2300, rue Yonge
 27^e étage, bureau 2701
 Toronto ON M4P 1E4
 Téléphone : 416 481-1967
 Télécopieur : 416 440-7656

**Pour diffusion immédiate****Nouveaux tarifs d'électricité hivernaux pour les consommateurs résidentiels et les petites entreprises**

Toronto (ONTARIO) – 15 octobre 2015 — La Commission de l'énergie de l'Ontario a annoncé aujourd'hui de nouveaux tarifs d'électricité. Les nouveaux tarifs s'appliqueront à la majorité des ménages et des petites entreprises à compter du 1^{er} novembre.

Quand les tarifs sont rajustés, les heures des tarifs d'heures médianes et d'heures de pointe passent également aux heures de consommation d'hiver. La période creuse, la moins chère, reste de 19 h à 7 h les jours de semaine et toute la journée les fins de semaine et les jours fériés.

Le tableau qui suit présente les tarifs selon l'heure de la consommation à partir du 1^{er} novembre 2015 :

Catégorie	Heures — Hiver (du 1 ^{er} novembre au 30 avril)	Tarif	Rajustement
Période creuse	Jours de semaine de 19 h à 7 h Toute la journée les fins de semaine et les jours fériés	8,3 ¢/kWh	hausse de 0,3 cent
Période médiane	Jours de semaine de 11 h à 17 h	12,8 ¢/kWh	hausse de 0,6 cent
Période de pointe	Jours de semaine de 7 h à 11 h et de 17 h à 19 h	17,5 ¢/kWh	hausse de 1,4 cent

Le prix augmente d'environ 4,42 \$ par mois dans la rubrique « Frais d'électricité », et d'environ 3,4 % sur la facture totale, pour un ménage qui consomme 800 kWh par mois.

L'augmentation des coûts provenant des centrales nucléaires et hydroélectriques d'Ontario Power Generation (OPG) représente environ 40 % de cette augmentation. Les coûts liés aux sources de production renouvelable constituent un autre facteur, représentant environ un tiers de l'augmentation.

Le tarif en période creuse demeure plus de deux fois moins élevé que le tarif en période de pointe. Cela signifie que les consommateurs qui déplacent leur consommation vers les soirées et les fins de semaine économisent 9 cents par kWh. En Ontario, un ménage typique qui paie les tarifs selon l'heure de la consommation consomme environ deux tiers de son électricité durant les heures creuses dont le tarif demeure largement inchangé.

Dans une recherche récente de la CEO menée auprès des consommateurs, la population ontarienne a signalé la nécessité d'établir des prix qui incitent encore plus à économiser. Donner aux consommateurs des mesures incitatives et des possibilités pour gérer leurs factures en déplaçant leur consommation d'électricité est un objectif clé de la grille tarifaire de la CEO.

La consommation des ménages a chuté et les programmes fructueux d'économie d'énergies en sont vraisemblablement un facteur contributif. Même si la CEO continue d'utiliser un seuil de 800 kWh par mois à des fins de comparaison, la consommation réelle, en particulier dans les grands centres urbains, diminue. Au cours des trois dernières années, la consommation résidentielle moyenne dans la région du grand Toronto et d'autres grandes villes a été d'environ 700 kWh par mois. Le rajustement pour ces consommateurs représente une augmentation de 3,86 \$ par mois dans la rubrique « Frais d'électricité », dans l'hypothèse d'une tendance de consommation typique selon l'heure de la consommation.

La CEO examine les prix de l'électricité deux fois par année en fonction de prévisions des coûts actualisées. Ces prix sont conçus pour recouvrer le coût réel de l'électricité. La prévision comprend un certain nombre de variables, comme des rajustements estimés du coût total de l'électricité provenant de l'éventail varié des sources d'approvisionnement en électricité de l'Ontario. Les principaux éléments des perspectives de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité pour le réseau d'électricité au cours des 18 prochains mois, comme les prévisions de la demande d'électricité et des nouvelles sources de production mises en service sont également tenus pour compte.

Ces modifications du prix de l'électricité reflètent les modifications dans le coût de l'électricité pour les consommateurs de la GTR. Elles ne se répercutent pas sur le coût du transport et de la distribution qui se reflète dans la rubrique « Frais de livraison », et ne modifient pas non plus les « Redevances réglementaires » ou la « Redevance de liquidation de la dette » des factures des consommateurs.

Faits en bref :

- Les tarifs selon l'heure de la consommation encouragent les consommateurs à utiliser l'énergie lorsque les tarifs sont plus bas.
- Seuls les consommateurs résidentiels et les petites entreprises qui achètent leur électricité auprès de leur service public local et qui ont un compteur intelligent ou à intervalles verront leurs tarifs changer. Les consommateurs qui ont signé un contrat avec un détaillant d'électricité ne sont pas concernés par ces prix.
- Les tarifs selon l'heure de la consommation de la grille tarifaire réglementée en vigueur le 1^{er} novembre sont fixés de manière à recouvrer le coût prévu de l'électricité.

- Le consommateur résidentiel typique de l'Ontario payant les prix selon l'heure de la consommation utilise deux tiers de son électricité durant les périodes creuses, le reste de sa consommation se répartissant presque également entre les périodes médianes et de pointe.
- Les consommateurs qui paient des « prix par palier » trouveront des renseignements sur les tarifs d'hiver dans le document d'information de la CEO.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est un organisme de réglementation public indépendant et impartial. Nous prenons des décisions qui servent l'intérêt public. Notre objectif est de promouvoir un secteur énergétique durable et efficace qui offre aux consommateurs des services d'énergie fiables à coût raisonnable.

Médias sociaux et ressources :

OntarioEnergyBoard.ca

@OntEnergyBoard

Représentation graphique du tableau des tarifs selon l'heure de la consommation :

http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/ Documents/For+Consumers/TOU_prices_Winter_fr.pdf

Vidéo sur les tarifs d'électricité :

<https://www.youtube.com/watch?v=HOnk328mZt4>

Vidéo sur les périodes de consommation :

<https://www.youtube.com/watch?v=uNbw-2tf58A&feature=youtu.be>

Document d'information :

http://www.ontarioenergyboard.ca/oeb/ Documents/Press%20Releases/bg_RPP_20151015_fr.pdf

—30—

Communiquez avec nous

Renseignements destinés aux médias
416 544-5171

Renseignements destinés au public
416 314-2455
1 877 632-2727

[This document is also available in English.](#)